

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes - 14 janvier 2025

L'Insee Bretagne publie l'étude : "La Bretagne, une des régions où les enfants grandissent le plus souvent en famille traditionnelle, en particulier dans les territoires périurbains"

Insee Flash Bretagne n° 110

Grandir avec ses deux parents : un modèle familial bien ancré en Bretagne

- En 2021, 7 enfants sur 10 grandissent dans une famille « traditionnelle », c'est-à-dire avec leurs deux parents sans demi-frère ni demi-sœur.
- La Bretagne est la deuxième région de France métropolitaine ayant la part d'enfants en famille « traditionnelle » la plus élevée, derrière les Pays de la Loire.
- Avant 3 ans, 9 enfants sur 10 vivent avec leurs deux parents, principalement dans une famille « traditionnelle », plus rarement recomposée. À l'approche de la majorité, c'est le cas de 2 enfants sur 3.
- Quand les enfants vivent au quotidien avec un seul de leurs parents, 8 fois sur 10 c'est avec leur mère.

Les familles « traditionnelles » sont plus présentes dans le périurbain

- Les enfants en famille « traditionnelle », dont les parents sont plus souvent en emploi, sont plus présents aux alentours des grandes villes, notamment à l'est de la région.
- Les enfants en famille monoparentale, dont un tiers a un parent locataire du parc social, sont plus présents dans les grandes villes. Ils le sont également à l'ouest de la région, dans des territoires souvent plus éloignés des zones d'emploi. Le parent avec lequel ils vivent au quotidien est d'ailleurs moins souvent en emploi que pour les autres enfants.
- Les enfants des familles recomposées, dont les fratries sont souvent plus grandes, résident plus fréquemment au centre de la région où les logements spacieux sont en général moins onéreux.
- La Bretagne est la première région française pour la part d'enfants en résidence alternée (17%), qui s'observe davantage dans des territoires au niveau de vie plus élevé.

Le régime de la **résidence alternée** désigne ici les situations dans lesquelles l'enfant **partage de manière égale son temps entre les deux domiciles de ses parents séparés**.



Relations presse Paul Obszynski
02 99 29 34 13 / 06 61 10 18 44
communication-bretagne@insee.fr